Situation en France pour la recherche publique (EPST et Universités)

La France a développé un important service public - 17000 chercheurs à plein temps, 57000 enseignants-chercheurs dans les organismes de recherche appelés Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (CNRS, INSERM, INRIA...) et les Universités - dédié à la recherche de base, au développement des connaissances essentiellement indépendamment des intérêts économiques, et disposant d'une forte démocratie interne. Au cours des 15 dernières années, le gouvernement a de plus en plus piloté la recherche, imposant les 3 axes de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (santé, bien-être, alimentation et biotechnologies ; environnement et écotechnologies ; information, communication et nanotechnologies) et voulant développer – par un financement ciblé - de plus en plus des applications utilitaristes et à rentabilité immédiate

Ce service public a été attaqué sous plusieurs angles : structurel (développement de structures parallèles sur le modèle des entreprises privées, de nouvelles instances ou agences prenant en charge la définition de politiques scientifiques ou l'évaluation), financier (développements d'agences de financement au niveau régional, national et européen), statutaire (développement d'emplois temporaires). L'ensemble de ces évolutions est incluse dans une politique gouvernementale dite RGPP (révision générale des politiques publiques), qui vise à des économies dans toute la Fonction Publique, désorganise les services publics et concourt à la généralisation de l'emploi précaire au détriment des emplois statutaires.

Les EPST et Universités sont censées disposer d'une importante autonomie dans leur fonctionnement, du niveau individuel au niveau institutionnel. Ceci devrait favoriser la liberté intellectuelle et la créativité qui sont des éléments essentiels du progrès de la connaissance à ses frontières. Ceci est aussi important pour la liberté intellectuelle globale de la société, qui doit pouvoir faire appel à des experts scientifiques indépendants des intérêts politiques ou économiques, et les chercheurs de ces services publics (nucléaire, OGM, recherche médicale, ...) sont d'ailleurs souvent sollicités à apporter leur opinion dans les médias. Ce besoin d'indépendance est particulièrement vrai pour les sciences économiques, mais c'est seulement récemment que des associations combattant pour obtenir une liberté intellectuelle effective dans ce champ ont émergé, ce qui ouvre des espoirs dans le combat contre les crises économiques.

L'indépendance interne est soutenue par le financement public de ces institutions, et par une démocratie interne qui va au delà de l'évaluation par les pairs: la réflexion prospective et la discussion des politiques scientifiques, l'évaluation des laboratoires, le recrutement et les promotions des chercheurs dans les EPST ou des enseignants-chercheurs dans les universités sont faits par intervention d' instances composées majoritairement par des élus directs, ce qui garantit un degré élevé d'indépendance envers la hiérarchie administrative. C'est donc un service public très différent de l'armée ou d'autres institutions très hiérarchiques, et ceci permet d'assurer la diversité intellectuelle au sein de l'expertise scientifique.

Dans les 10 dernières années, ce fonctionnement a été attaqué en :

- transférant l'évaluation des laboratoires à une agence nouvellement créée, l'AERES, ou les experts ne sont pas élus mais nommés par le président de l'AERES, lui même désigné par le gouvernement.
- exerçant des pressions croissantes pour aller vers une évaluation administrative par l'utilisation de notes et indicateurs chiffrés, en particulier basés sur le nombre de publications. L'ensemble du budget de l'état est d'ailleurs soumis à une telle logique (Loi régissant les finances de l'Etat dite LOLF).
- découpant les organismes, en particulier le Centre National de la Recherche Scientifique dont les missions centrales concernent des recherches fondamentales dans toutes les disciplines (mathématiques, biologie, chimie, physique, philosophie, droit, économie, etc..), en institutions séparées. Ceci a été partiellement fait récemment à

Situation en France pour la recherche publique (EPST et Universités)

travers la création d'instituts internes (pour la physique, les sciences humaines, etc..). Progressivement de nouvelles structures sont créées ("alliances") au niveau national, en charge du pilotage d'aires disciplinaires. Bien sûr ces structures sont exemptes de toute trace de démocratie et n'ont aucun lien avec les instances démocratiques existantes.

Le même processus est aussi appliqué au niveau régional. Ainsi, ont été créées des Réseaux Thématiques de Recherche Avancée, associés a à des fondations publiques de type privé, destinées à piloter certains champs de recherche entre établissements publics et entreprises privées au niveau local, avec parfois à leur tête des responsables de banques multinationales (JPMorgan, etc...), et dont les organes de gestion ne regroupent que des représentants des directions d'établissements. Progressivement la confidentialité, c'est à dire le secret sur ce qui est discuté, y compris sur les productions scientifiques, devient systématique, obligatoire et généralisé. Parallèlement il devient presque usuel d'apprendre dans les journaux que "la communauté scientifique souhaite" des choses dont peu de gens étaient au courant. Plus récemment, de nouvelles structures "représentatives" ("sénat académique" local, ...) apparaissent, sans que leur composition, ni le mode de désignation de leurs membres ne soit débattue.

Un concept central de ce nouveau mode de gestion (« management ») est la "culture de projet". Elle semble impliquer que puisque les projets de recherche changent, les chercheurs devraient avoir des contrats de travail temporaires. C'est aussi une conséquence de la multiplication des agences de financement (Agence Nationale de la Recherche au niveau national, des fondations au niveau régional, l'European Research Council au niveau européen), qui opèrent avec appels à projets, faisant une sélection aveugle des activités qu'elles soutiennent, et n'ayant aucune responsabilité sur le fonctionnement des établissements de recherche. La décroissance des emplois stables, jusqu'a une complète disparition des postes au concours de recrutement dans certaines disciplines, détonateur de la réaction très forte dans la communauté scientifique en 2004, qui a permis finalement de récupérer 400 postes permanents transformés auparavant précaires. L'attaque sur les garanties statutaires sur les charges d'enseignement des enseignants chercheurs a été un élément central dans les importantes manifestations de 2009. D'autres dispositifs tels les « chaires d'excellence » ou les primes visent aussi à réduire les protections réglementaires sur les emplois, notamment concernant le temps de recherche, et s'inscrivent dans une mise en concurrence à tous les niveaux, entre les universités, entre les laboratoire et entre les personnels.

Les coupures récurrentes de budget ont aussi conduit à ces manifestations rassemblant en 2004 et 2009 des milliers d'enseignants-chercheurs et chercheurs. Le taux de financement externe augmente dans les organismes et les universités, et contrairement aux promesses initiales, l'ensemble pour les organismes reste constant, ce qui signifie que les crédits publics des organismes diminuent, et la part recherche diminue encore suite a des modifications de périmètre, et les crédits des universités n'augmentent que d'un taux moyen inférieur à l'inflation.

Dans la première moitié de 2011, une série de millions virtuels résultant notamment du Grand Emprunt émis par notre gouvernement – dont , pour l'essentiel, seuls les intérêts de placement sont utilisables – (voir la dénonciation par la cour des comptes http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=2946 et notre analyse plus générale du budget en trompe l'œil présenté par le ministère) ont été distribués dans diverses catégories de projets dits "excellents" appelés "equipex, labex, idex", en fait fortement dirigés vers les applications immédiates, "l'innovation". Les projets, sélectionnés de façon arbitraire par de petits comités ministériels, génèrent localement une structuration opaque, et vont influencer le futur des politiques scientifiques nationales et locales. L'utilisation plus fréquente de

Congrès internationale de l'éducation, Le Cap, 20 juillet 2011 caucus HERSC

Situation en France pour la recherche publique (EPST et Universités)

Partenariats Public-Privé dans l'immobilier public – au détriment de la maîtrise par l'état de ses constructions- laisse craindre quant à la qualité des constructions, à l'instar d'autres exemples comme les hôpitaux. Elle crée aussi des contraintes de long terme vis-à-vis de financements privés et des augmentations du coût. Toutes ces évolutions mettent en cause le service public, (cohérence interne, financements, instances élues, etc...) et l'objectif affiché est clairement de déplacer les priorités de la recherche fondamentale vers les applications à court terme et immédiatement rentables. Nos syndicats ont appelé les universitaires et chercheurs à s'opposer à cette politique.

SNCS FSU SNESUP FSU